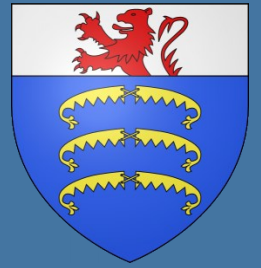


Ville de Gex



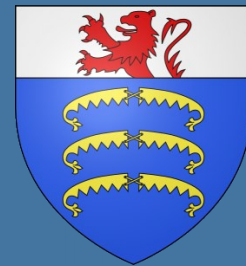
Lettre d'information - COVID-19
Juin 2020

Réouverture des bâtiments communaux Les nouvelles règles d'accès



Ville de Gex

Lettre d'information - COVID-19 Juin 2020



Réouverture des bâtiments communaux

Les associations qui le souhaitent peuvent reprendre leurs activités habituelles dans les salles communales ou sous gestion communale, sous réserve qu'il n'y ait pas de travaux en cours et qu'elles prennent toutes les dispositions sanitaires.

A savoir: respect des gestes barrières, pas plus d'une personne pour 4 m², port du masque si nécessaire, mise à disposition de gel hydroalcoolique, lingettes désinfectantes...

Accès au centre sportif du Turet et à l'espace Perdtemps

Depuis le 2 juin 2020, les lieux de pratiques sportives, gymnases et salles polyvalentes, comme l'espace Perdtemps et le centre sportif du Turet, peuvent rouvrir sous conditions.

- **Seuls les sports individuels et/ou sans contact** pourront être pratiqués, les jeux de ballon demeurant interdits.
- **Le respect des gestes barrière et de distanciation physique** : 1 mètre minimum en repos, 2 mètres pendant l'activité ;
- **Pas de rassemblement de plus de 10 personnes, encadrants inclus** ;
- **Les clubs désigneront un référent COVID** ;
- **L'association ou l'utilisateur s'engage à nettoyer et désinfecter** tout le matériel utilisé pendant les séances, en conformité avec le guide de la fédération du sport concerné ;
- **Les vestiaires seront fermés.** Les participants sont priés de venir en tenue de sport et de garder leurs effets personnels dans un sac de sport fermé ;
- **Le responsable de l'association tiendra un registre des présences**, afin d'assurer une traçabilité. Ce registre devra pouvoir être mis à disposition de la Ville et des autorités sanitaires ;
- **Une signalétique** doit être mise en place pour éviter les croisements ;

Nous invitons chacun à suivre le guide de recommandations des équipements sportifs publié par le ministère des sports pour les différentes mesures à mettre en place dans le cadre du déconfinement.

<http://sports.gouv.fr/IMG/pdf/sportsguideequipementsportifs.pdf>

Les stades resteront fermés jusqu'au 21 juin au moins.

La piscine municipale

La piscine municipale ouvrira à nouveau **le lundi 8 juin 2020**, sous certaines conditions.

Un protocole sanitaire est mis en place avec des aménagements et un sens de circulation à respecter.

La capacité d'accueil de la piscine est limitée.

Les usagers doivent apporter le matériel suivant : masque sanitaire - bonnet de natation - savon - shampoing. Les lunettes de natation sont conseillées.

Horaires d'ouvertures : du lundi au vendredi de 11h30 à 19h30
le samedi de 9h00 à 11h45 puis de 14h00 à 17h45
le dimanche de 9h00 à 12h15

Les nageurs seront accueillis les lundis, mardis, jeudis et vendredis et **les familles** le seront les mercredis, samedis et dimanches.

L'école de natation reste fermée.

Les événements culturels et sportifs publics demeurent suspendus jusqu'au 21 juin au moins. Les rassemblements de plus de 10 personnes sur l'espace public ne sont toujours pas autorisés jusqu'au 21 juin inclus, les grosses manifestations sont d'ores et déjà annulées jusqu'au 15 juillet.

Les aires de loisirs et de jeux

Depuis le 2 juin, les aires de jeux et de loisirs sont réouverts.

La célébration des mariages

La célébration des mariages est de nouveau possible.